



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	2^{ème} séance
Séance du 17 mars 2023	

Date de convocation :

Le 8 mars 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vendredi 17 mars, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu à la fois en présentiel à la salle du conseil communautaire (siège administratif, 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Etaient présents : 37 conseillers communautaires

Nombre conseillers :
En exercice : 48
Présents : 37 (dont 20 en visioconférence*)
Votants : 40 (dont 3 pouvoirs)
▪ Dont pour : 40
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Sylvie
CHAMMOUGON-ANNO

Délibération n°2023.03.02/404

**Désignation du représentant
de CAP Excellence
et de son suppléant, candidats
au conseil d'administration du
Parc national de la Guadeloupe**

Rapporteur

Mme Jaqueline FAVORINUS

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 30 MARS 2023

- publication sur le site internet ou
notification, le : 18 AVR. 2023

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU* (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX*- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN*- M. William SURDIN*- M. Jean-Luc CELIGNY*- Mme Tania GALVANI* - M. Didier MERIDAN*

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Johane DAHOMAS*- Mme Jaqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE*-Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alain SOREZE*- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

En cours de séance :

Vice-présidents : M. Georges BREDET* (5^{ème} vice-président)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau : Mme Lyliane PIQUION*

Autres conseillers communautaires : M. Fred EUSTACHE- M. Fulbert HENRY- M. Fabert MICHELY- M. Alix NABAJOH

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3

Vice-président : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Marie-Andrée MANDIL
M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président) à M. Eric JALTON

Autres conseillers communautaires : M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

Nombre de conseillers absents excusés : 6

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

En cours de séance :

Autres conseillers communautaires : Mme Sandra ENJARIC- M. Michel MADO- M. Rosan RAUZDUEL

Nombre de conseillers absents non excusés : 2

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-22 et L.5211-1 ;
- VU le décret n°2009-614 du 3 juin 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de la Guadeloupe aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2016.11/11/352 du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.02/44 du conseil communautaire du 24 juillet 2020 portant création des commissions thématiques de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et élection de leurs membres ;
- VU la délibération n°2020.12.07/120 du conseil communautaire du 18 décembre 2020 relative à l'adhésion de la ville de Baie-Mahault à la charte du Parc national de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°2023.03.02/403 du conseil communautaire du 17 mars 2023 relative à la l'adhésion de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la charte du Parc national de Guadeloupe ;
- VU la correspondance du Parc national de la Guadeloupe datée du 23 janvier 2023 ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant la décision, à l'unanimité, du conseil communautaire de voter à main levée ;

Après en avoir délibéré ;

Après appel à candidatures ;

Considérant les suffrages exprimés ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- De désigner en qualité de représentants de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence pour siéger au sein du conseil d'administration du Parc national de la Guadeloupe en tant que représentant des EPCI les élus suivants :

<u>Elu titulaire :</u>	<u>Elue suppléante :</u>
M. Joseph LEE Conseiller communautaire	Mme Magaly MARCIN Conseillère communautaire

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général des services de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le président du Parc national de la Guadeloupe, à Monsieur Joseph LEE et à Madame Magaly MARCIN ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 29 MARS 2023

Le président

Eric JALTON



La secrétaire de séance

Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 30 MARS 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le président du Parc national de la Guadeloupe, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur Joseph LEE et à Madame Magaly MARCIN, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 18 AVR. 2023

